

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



PRÉAMBULE :

Éléments à préparer avant la déclaration

L'attestation notariale de propriété
ou le titre de propriété (acte notarié)

Attestation d'intérêts d'emprunt à récupérer
auprès de sa banque



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 0 :

Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez votre numéro fiscal et mot de passe.

1 Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Contact et RDV

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International English

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

Accédez à
Votre déclaration

Je déclare en ligne

Calendrier, démarches à distance, déclaration en ligne.

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE

En savoir plus

Attention aux arnaques !

Campagne de SMS frauduleux pour amende impayée : la direction générale des Finances publiques n'envoie pas de SMS pour défaut de paiement d'une facture, d'une amende ou de

L'ACTUALITÉ EN BREF

L'Urssaf Caisse nationale et la Direction générale des Finances publiques signent une convention de partenariat pour un accueil commun des travailleurs indépendants.
Accueil, Professionnel - 06-04-2023

Taxes sur les véhicules de tourisme affectés à des fins économiques
Accueil, Professionnel - 25-01-2023

Parution de la cinquième situation mensuelle comptable des collectivités locales
Accueil, Collectivité - 20-03-2023

Parution du bulletin DGFIP statistiques n° 12 "La taxe sur la valeur ajoutée en 2022 (données provisoires)"
Accueil - 14-03-2023

Voir toutes les actualités

impots.gouv.fr

Accueil > Authentification

Connexion à votre espace particulier

Numéro fiscal (12 chiffres)

Mot de passe

Connexion

S'identifier avec FranceConnect

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Aide

- + Vous avez oublié votre mot de passe
- + Comment modifier votre mot de passe ?
- + Les services disponibles sur votre espace particulier
- + Gestion des cookies

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 0 :

Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.

The screenshot shows the 'Mon espace particulier' interface on impots.gouv.fr. The top navigation bar includes links for Recherche, Messagerie sécurisée, Mon profil, and Déconnexion. Below this is a secondary navigation bar with links for Tableau de bord, Prélèvement à la source, Paiements, Documents, Simulations, Données publiques, Achats, and Mes contacts. The main content area features a prominent section titled 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' with a calendar icon and the text: 'Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.' To the right of this section, a large orange box with the number '1' highlights a button labeled 'Accéder à la déclaration en ligne'. Other visible elements include a 'Payer en ligne mes impôts' button, a 'MES ÉVÉNEMENTS' section listing 'Avis de taxe d'habitation-CAP 2018' and 'Avis de taxes foncières 2018', and a 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' section showing a rate of 4,7%.



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.

impots.gouv.fr
Déclaration de revenus
Quitter

Accueil
Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables
Étape 2
Renseignements
personnels
Étape 3
Revenus
et charges
Étape 4
Résumé et
signature
Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration des revenus 2021

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

Précédent
Cliquez ici →
Suivant

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Votre déclaration en ligne est déjà pré-remplie avec l'ensemble de vos revenus, il vous suffit de vérifier et corriger au besoin.

Accueil

Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale - revenus 2022

Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...

Si des montants sont absents ou inexacts, veuillez à bien les compléter ou corriger.

Désormais, les plateformes de l'économie collaborative transmettent à l'administration fiscale les revenus perçus par leurs utilisateurs lorsqu'elles en ont connaissance.

Si vous avez eu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...), ils sont peut-être imposables : pour le vérifier et identifier la catégorie de revenus concernée, consultez nos [fiches pratiques](#). Si ces revenus sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux, locations meublées...) dans la partie « Revenus » du présent écran. Puis saisissez-les dans la zone correspondante.

OK

Suivant

de recherche :

cher

les déclarations

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

REVENUS

- ☒ Traitements, salaires
- ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- ☐ Salaires, gains d'actionariat salarié
- ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 1 : Étapes préalables



ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

☒ Traitements, salaires
 ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
 ☐ Gains d'actionariat salarié, salaires
 ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
 ☒ Revenus de capitaux mobiliers
 ☐ Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
 ☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
☒ **Revenus fonciers Location non meublée**
☐ Revenus exceptionnels ou différés
 ☐ Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
 ☐ Revenus agricoles
 ☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels
 ☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
☐ Revenus des locations meublées non professionnelles
 ☐ Revenus non commerciaux professionnels
 ☐ Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

☒ Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
 ☐ Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
 ☐ Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard)
 ☐ Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Quitter

Déclarations annexes

Loyer/charges →

☒ Déclaration des revenus fonciers 2022 N° 2044
☐ Déclaration spéciale des revenus fonciers 2022 N° 2044 Spéciale
☐ Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé N° 2044 EB
☐ Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne N° 2041PB
☐ Déclaration des revenus 2022 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) N° 2047
☐ Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2022
Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider » N° 2074
☐ Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2022 N° 2074 I
☐ Déclaration des plus-values réalisées en 2022: Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention N° 2074 ABT
☐ Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2022 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite N° 2074 DIR
☐ Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2022 par les impatriés N° 2074 IMP
☐ Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values N° 2074 CMV
☐ Déclaration des revenus 2022 (départ à l'étranger ou retour en France) N° 2042 NR
☐ Déclaration de retenue à la source - année 2022 N° 2041 E
☐ Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou placement de même nature souscrit hors de France N° 3916 - 3916 bis



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Annexe n°2044 EB

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2022


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS 2022

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Vos revenus fonciers concernent :

☐ Des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?

☐ Des propriétés rurales et urbaines. Si oui, combien ?

Nombre de biens loués →

Suivant

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.



Bon à savoir :
1 bien = 1 immeuble



Document nécessaire

- Acte notarié.

Vos propriétés rurales et urbaines (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

Dispositifs spécifiques

Besson ancien	Conventionnement Anah								
	Borloo ancien				Cosse				
	Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
26%	30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

IMMEUBLE 1

Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

Adresse

☐ en France ☐ à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Date d'acquisition de l'immeuble

Nombre de locaux

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

Date de signature chez le notaire

210 Recettes

Immeubles donnés en locations

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

Total des lignes



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2022.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229	Provisions pour charges payées en 2019		
229bis	Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018		
230	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2018		
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 bis - ligne 230		F
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)		G
260 Revenus fonciers taxables			
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250		
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		H
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262		I

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail



Document nécessaire

- Attestation d'intérêts d'emprunt à récupérer auprès de sa banque.



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais		Notice	
410 Intérêts d'emprunt			
N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur		Date du prêt (jj/mm/aaaa)	Intérêts versés
Immeuble n°1			

Précisions concernant le prêt à compléter.

[< Précédent](#) [Suivant >](#)



Document nécessaire

- Attestation d'intérêts d'emprunt à récupérer auprès de sa banque.



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit		
Notice		
420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	-5947	€ En cas de bénéfice, à reporter ligne 4DA, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H		€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	- 5947	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F		€
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €		€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €		€
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	- 5947	€
438 Total : ligne 436 + ligne 437	- 5947	€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €		€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €		€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
450 Déficits antérieurs restant à imputer		

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Activez le report pour reporter les données dans votre déclaration principale.

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2021

REPORT AUTOMATIQUE

[Notice](#)

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

[En savoir plus](#)

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	report

← Cliquez ici

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

► Accueil

► Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

► Déclaration de revenus

► Annexe n°2044

► Annexe n°2044 EB

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2022

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants calculés sur votre déclaration des revenus fonciers (n° 2044) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2044.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
451 - Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31/12/2021	5771 €	4BD - Déficit antérieurs non encore imputés	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n° 2044).
 - Statut du bailleur privé - Engagement de location (déclaration n° 2044 EB).

Précédent

Cliquez ici ➔

Suivant



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



Félicitations !

Votre déclaration des intérêts d'emprunt est terminée !

Numéro d'assistance de www.impots.gouv.fr

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00
(service gratuit + prix d'un appel)